

Commune de l'Hôpital du Grosbois

Compte rendu de la séance du 4 mai 2023

Absents excusés : Mme FLEURY Marie-Jo donne procuration à Mme TROUILLOT Raphaëlle et M. DANREY Philippe qui donne procuration à M. CHANUT Eric.
Secrétaire de séance : MADER Alain.

Le Maire demande le rattachement d'une question à l'ordre du jour concernant l'extension du réseau électrique rue des marronniers par le SYDED.
Le Conseil accepte.

URBANISME

- Permis de construire de Mme BOURCET Lidvine : construction d'un garage derrière la maison situé au 1 rue de l'essart.
- Permis de construire SCI LODIDE (ZAE) : agrandissement d'un bâtiment de stockage.

- Déclaration préalable FAIVRE Alain : construction d'un auvent au 7 rue du stade.
- Déclaration préalable BOURGEOIS Romain : pose de panneaux photovoltaïques sur sa maison située 3 grande rue.

Avis favorable pour tous les dossiers.

NOMINATION D'UN REFERANT DEONTOLOGUE DES ELUS/CDG 25

Le Centre de Gestion 25 demande la désignation de référent déontologue afin d'apporter tout conseil utile.

Le Conseil décide de valider la liste de référents proposés et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant et notamment, la convention précisant les modalités de mise en place.

DCM à l'unanimité.

CEREMONIE DU 8 MAI

Un dépôt de gerbe est prévu à 9 h 45 au Monument aux Morts de l'Hôpital du Grosbois. Une messe sera donnée à Saules à 10 h 30 suivie de la cérémonie aux Monument aux Morts.

PROJET ACQUISITION PARCELLES DELAISSEES SUR LA ZAE

Le conseil émet un avis favorable de principe sur ce dossier. La délibération correspondante sera validée après la prise de connaissance des modalités de mise en place.

LIGNE DE TRESORERIE CAISSE D'EPARGNE

La ligne de trésorerie de 500 000.00 € arrivant à échéance le 9 juin 2023. M. le Maire propose un renouvellement de cette ligne pour un montant de 300 000.00€ ; ceci afin d'attendre l'encaissement des diverses subventions en cours sur le projet « Cusenier ». Le conseil autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

DCM à l'unanimité.

QUESTION RATTACHEE

Dans le cadre de la construction de M. TISON et Mme NEGRIGNAT (5 rue des marronniers), il convient de solliciter le SYDED pour réaliser une extension du réseau électrique. Ceci nécessite une délibération et la signature d'une convention avec le SYDED. Pour rappel, le coût afférent à ces travaux sera répercuté aux pétitionnaires du permis de construire à la fin des travaux au coût réel.

DCM à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

Rappel sur les horaires « bruits » :

- Travaux de bricolage, tonte, élagage etc...

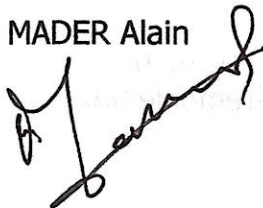
La semaine	8 h 30 - 12 h 00	14 h 00 – 19 h 00
Le Samedi	9 h 00 - 12 h 00	15 h 00 – 19 h 00
Le Dimanche	10 h 00 – 12 h 00.	

- Brûlage des déchets

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts et autres sont interdits sur le territoire de la Commune (article D 615-47 et 681-5 du code rural).

Le Secrétaire,

MADER Alain



Le Maire

GRENIER Jean-Claude

